

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

18 octobre 2018

Les futures

Les « futures » sont des instruments financiers utilisés pour anticiper les variations futures d'un actif sous-jacent (une action, un indice boursier, etc.) : vous achetez ou vendez une quantité déterminée de cet actif sous-jacent, à une date d'échéance et à un prix connu à l'avance. Mais les futures sont des produits spéculatifs très risqués.

Avertissement

Les futures sont des produits de spéculation risqués. Ils ne répondent aucunement à des besoins d'investissement de moyen ou long terme. N'investissez pas si :

- vous ne voulez pas prendre de risque pour votre épargne,
- vous ne comprenez pas le fonctionnement de ces produits.

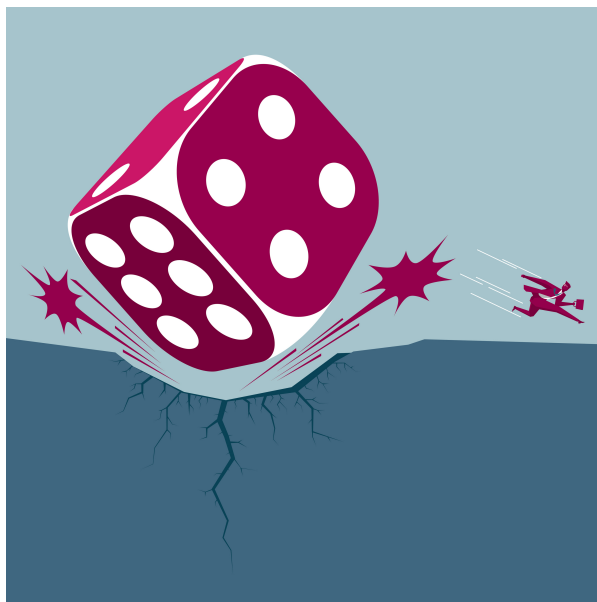
Si vous investissez :

- n'y consacrez qu'une petite partie de votre épargne (pas plus de 5 %),
- n'investissez dans ces produits que sur les sites internet autorisés en France, en vérifiant leur agrément et autorisation sur le [site REGAFI](https://www.regafi.fr) URL = [https://www.regafi.fr/spip.php?rubrique1] (registre des agents financiers).

Qu'est-ce qu'un future ?

Le future est un contrat à terme par lequel deux parties s'engagent à acheter ou vendre une quantité déterminée d'un actif sous-jacent (une [action](https://www.amf-france.org/fr/investir-en-actions) URL = [https://www.amf-france.org/fr/investir-en-actions] ou un indice boursier par exemple), à une date d'échéance et à un prix convenus à l'avance. Il permet d'anticiper les variations futures d'un actif sous-jacent et peut donc servir à couvrir un portefeuille contre les fluctuations à venir du marché.

Il permet aussi de dynamiser les performances de son portefeuille. Le future constitue un engagement ferme, il doit être exécuté à sa date d'échéance par ses contreparties : l'acheteur du future doit acheter l'actif sous-jacent au prix convenu et le vendeur doit livrer l'actif.



Au moment de l'achat (vous anticipez une hausse de l'actif sous-jacent) ou de la vente (vous anticipez la baisse de l'actif sous-jacent) de future, un dépôt de garantie est requis. C'est une caution qui permet d'assurer la

bonne fin des opérations en cas de défaillance d'une ou des parties. Puis, chaque jour, après la clôture du marché, vous recevez des notifications d'appels de marge. Ils correspondent aux profits ou pertes de votre position et dépendent de la réalisation (ou non) de votre anticipation. Ainsi, en cas de bonne anticipation, vous êtes bénéficiaire de l'appel de marge. Dans le cas contraire, vous êtes redevable de l'appel de marge. Dans l'hypothèse où le solde de votre compte ne suffit pas pour faire face à l'appel de marge, votre position peut être soldée et le dépôt de garantie servir à apurer l'appel de marge.

Comment solder sa position ?

Durant toute la vie du future, vous pouvez dénouer votre position. Cette décision s'avère impérative notamment lorsque votre anticipation semble s'éloigner de la réalité. Pour cela, il suffit de prendre une position de sens inverse à votre position initiale ! Si vous attendez l'échéance du future, l'opération est débouclée automatiquement. Il donne lieu soit au règlement d'un dernier appel de marge soit à la livraison de l'actif sous-jacent. La liquidation ou dénouement des futures arrivés à échéance a lieu le 3^{ème} vendredi de chaque mois.

Comment investir dans des futures ?

A Paris, les futures se négocient sur le marché réglementé des dérivés appelé le LIFFE. Ils peuvent être achetés et vendus tout au long de leur durée de vie, grâce à un intermédiaire, un courtier, qui achemine les ordres sur le marché. Euronext vous assure que votre ordre sera bien exécuté et la procédure effectuée dans les règles.

Quels sont les risques d'investir dans un future ?

Avec un dépôt de garantie initial faible, l'investisseur bénéficie d'un effet de levier. Attention, l'effet de levier fonctionne à la hausse comme à la baisse. Cela signifie qu'il amplifie aussi bien les gains que les pertes. Toute anticipation contraire au sens des marchés peut rapidement se traduire par une perte financière importante. Il est donc primordial de suivre attentivement l'évolution réelle du sous-jacent afin de déboucler à temps une position défavorable.

Les bonnes pratiques avant d'investir

- Les futures sont réservés à des investisseurs avertis, ayant une bonne connaissance des marchés financiers et en particulier du sous-jacent sur lequel repose le contrat à terme.
- Avant d'investir, assurez-vous que les futures correspondent bien à vos objectifs et à votre sensibilité au risque. N'oubliez pas que les futures sont des produits spéculatifs de court terme.
- Le future est un instrument très risqué. Il bénéficie d'un effet de levier qui amplifie aussi bien les gains que les pertes potentiels.
- C'est un contrat ferme qui engage ses contreparties.
- Un dépôt de garantie (entre 5 % et 10 % de la valeur du future) est demandé et des appels de marge sont versés en cas de gains ou de pertes potentiels.
- Le future est négociable tout au long de sa durée de vie.




Focus : les frais liés à un investissement dans les futures

Des frais de transaction sont demandés pour négocier des futures. Ils diffèrent d'un intermédiaire à l'autre. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre intermédiaire financier habituel.

En savoir plus

↳ Les contrats à terme : le dossier La finance pour tous

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

ARNAQUES

15 décembre 2021

Eviter les arnaques



ARTICLE

BIEN INVESTIR

11 janvier 2018

Comment organiser
son épargne ?



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02